

LOCMARIA - Plouzané

- enquête au 12

- état de biens

et à
culte,
is la
tion
rogation
clame
la Messe
pêlerin.
Messe
puis on
rogation
clame
tuection

Reponser de M^r le Doyen de la Succursale de St-Maria
sauvenec Canton de S^t Renan aux questions faites par
M^{rs} les Vicaires généraux du diocèse de Quimper.

- 1^o La patronne de Notre Eglise Succursale, c'est la S^{te} Vierge
- 2^o On compte ici environ 1200 ames et plus de 800 communions.
- 3^o Le Nombre de prêtres absolument nécessaire pour la desserte
c'est deux.

4^o Je suis ici tout ^{seul} depuis le quinze aout 1802 ou mourut
M^r Ignace Curé, qu'on appelloit alors Recteur. C'étoit lui
qui M^{ait}oit pour son Vicaire son curé en 1795, et à sa mort
je fus nommé Curé d'office de S^t André par M^r Henry, alors
Vicaire général de Breton qui me promit un prêtre pour
M^{ait}ides. Mais tôt après il me Marqua qu'il n'étoit plus en
son pouvoir de disposer des prêtres et qu'il falloit s'adresser
à M^r André qu'on venoit de nommer pour l'évêché de
Quimper.

5^o ici, Si vous plaît, Messieurs, un Moment de patience.
il me semble que la question ou la réponse demande quelque
détail. Les Membres du conseil Municipal et le général de
cette Commune se sont assemblés plusieurs fois et ont fait
différentes pétitions tendantes à obtenir un prêtre pour M^{ait}ides.
Mais ils n'ont encore eu que des promesses.
D'abord l'adjoint Municipal fut leur député à Quimper
avec une pétition. Mais ils n'y arrivèrent que le lendemain du
depart de Mgr l'Evêque pour Paris. il fut, dit-il bien accueilli
par M^r l'archevêque grand Vicaire qui même lui donna une
lettre très honnête et très consolante. Mais par laquelle cependant
il étoit marqué qu'il falloit pour l'objet en question attendre
le retour de l'Evêque qu'on croyoit alors ne devoir pas tarder.
Si long-temps. ils ont attendu jusqu'à l'arrivée de Mgr à Brest.
Là ils lui ont présenté une pétition dans laquelle entre autres, il
étoit question de M^r l'archevêque, originaire de Notre Commune, et

à St. Pierre qu'ilbignon
actuellement 3^e prêtre, Mais, ils prévoyant qu'il ne devoit pas
restée puisqu'il avoit encore autant d'ecclésiastiques quant
la Révolution et qu'on y étoit au Moment d'en avoir un
autre par la Nomination de M^r Saunay pour y être desservant.
Monsieur promet aux Eputés qu'ils auroient M^r Sureau.
ils s'en venant tout joyeux. Mais, ils furent trouver M^r Sureau,
il leur dit que réellement il ne demandoit pas mieux que de
venir à Ste. Marie, Mais que cependant il croyoit devoir
attendre l'ordre de Mgr d'Esque pour quitter son poste.
au bruit courant que M^r Sureau étoit destiné pour Ste. Marie
ses habitants de la Trinité ont songé aux Moyens de conserver
leur chapelle et d'obtenir un prêtre. ils ont engagé M^r Sabbe
desservant de Plouzané, à écrire en leur faveur pour les objets
il l'a fait, et Mgr a répondu en leur indiquant les Mesures
à prendre pour avoir la chapelle, et leur a promis M^r Sureau,
S'il n'étoit pas déjà engagé ailleurs. Voilà le cas.

Nous prétendons qu'il étoit déjà engagé, puisque l'évêque nous
l'avoit promis. Les Trinitaires nous répondent que nous n'avons
qu'une promesse verbale. Mais que la leur est par écrit
que Verba Volant, Scripta Manent... L'adversus Nous ne restons
pas sans réplique, Mais Nous disons aux Trinitaires que leur
promesse, quoique par écrit, n'est ^{qu'une} promesse conditionnelle,
Modifiée par Si... Enfin Nulle par la promesse opposée
et antérieure à Nous faite, laquelle, quoique simplement
verbale est, cependant formelle faite par un Vénérable pontife
devant l'adjoint Municipal et un Membre du Conseil et
qu'il ait dit: in ore duorum vel trium... qu'il nait pas
étonnant que l'évêque, au milieu de tant d'embarras subisse
quelque chose. Mais qu'on ne peut pas, sans injure, dire que
ses paroles, en pareilles circonstances, sont, Verba Volant...

NB + La Trinité est une chapelle en Plouzané du côté de St. Pierre
qu'ilbignon. M^r Sureau sans y être posté, y va tous les dimanches
et fêtes dire la Matinale par pitié pour ce peuple qui est réellement
bien écarté de l'Eglise.

Voilà un combat; Mais il faut esperer qu'il ne sera pas sanglant.
Cependant l'adjoind, (le Moure est Mort) les Membres du Conseil
Municipal & Co. ont voulu revenir à la charge, ou pour mieux
dire, que certainement une commune, une Succursale doit
bien s'importer sur une chapelle, qu'il est bien ^{plus} qu'à la limite
une prière est très utile, Mais qu'à Noe Maria il est absolument
nécessaire d'en avoir au moins deux, c'est à dire un autre,...

Je leur dit qu'il faut prendre patience et esperer; que c'est
Moi d'écrire cette fois, et il me semble que la providence
vient enfin à Mon Secours.

On a été Me dire ces jours derniers que M^r Gourmelon, origi-
naire de ce Canton et actuellement prêtre à S.^t Dizy, près
Landerneau, attend son changement, & qu'il se trouve remplacé
par un Homme M^r Parade ou Gouvert. J'ai envoyé sur le
champ un exprès pour M^r m'en informer, et M^r Gourmelon lui
même a eu la bonté de Marquer dans une lettre en date
du 13 du courant que telle est sa position, et qu'il serait
charmé de venir dans ces parages, d'autant plus qu'il approche
tout de ses parents. Me voilà donc en règle pour faire Ma
petition.

D'abord l'attention recommandée pour ne point demander
ceux qu'on sauroit être desirés par d'autres ne me ~~me~~ ~~condamne~~
condamne pas, ce me semble à renoncer à M^r Parade, puisqu'il
est vrai que nous avons été les premiers à le demander, et dans
le temps que tous ici généralement croyoient que les chapelles
n'auroient pas pu tenir, en regard à la Disette de prêtres.
Mais enfin s'il est définitivement arrêté que M^r Parade doit
aller à la Trinité, Me suis-je pas en règle pour demander
M^r Gourmelon? Messieurs, donnez nous celui que vous voudrez
de ces deux Ecclésiastiques et nous serons contents, Mais il
faut absolument que nous ayons l'un ou l'autre, sans
que nous allions nous mettre en insurrection. passez Moi, S^r p.

ces termes, ce sont ici de ces mots qui valent Verba Volant,
Mais ce qui est réel et que nous reste encore ici c'est notre
besoin extrême d'un prêtre, car ici on ne doit ^{pas} considérer simple-
ment le nombre d'habitants; Mais la longueur et la difficulté
des routes. C'est un endroit fort marécageux, les chemins sont
affreux en hiver, quelquefois impraticables même pour les chevaux.
Pendant il faut voir les Malades de jours et de Nuits, et comme
je suis seul, c'est toujours mon tour, aussi il m'y a pas long-temps
que j'ai été en cas de sortir pendant quinze Nuits sans interrup-
tion et de voir dans la même Nuite jusqu'à neuf Malades
dont le plus proche de Ma demeure ^{est} à trois quarts de lieues!
puis-je continuer ainsi long-temps? on me dit que je m'aigris
tous les jours, le compliment n'est ni beau ni surprenant et
le fer et l'acier s'usent et je me suis composé moi de l'un ni
de l'autre. Voilà le Curé qui augmente encore Ma besogne
point de secours pour le Cathéchisme, et j'ai Ma part de la
Station. (M. a déjà les noms de ceux qui prêchent ici et à l'étranger)
6^e Je M'appelle Pierre-Gabriel Schier, originaire de
Plourzeau, né en 1758 et fait prêtre en 1787

70
Il y a dans cette commune trois chapelles, l'une au M. D, l'une
au Couchant et l'autre au N. D, toutes bien distribuées à peu près
à une demi lieue du Bourg et tenant aussi à peu ^{près} chacune le
milieu entre les limites de l'Eglise Succursale, dans toutes ces chapelles
il y a eu Messes les dimanches et fêtes; dans une sur tout exactement
Messe Matinale et Cathéchisme et m'y a quelques années depuis, elles
sont encore très disponibles et dans un état de décence et de service convenable
et seraient certainement très utiles au peuple. Mais elles étaient faites
pour un temps plus heureux. Je me borne aujourd'hui à ce qui m'est
absolument nécessaire pour ne pas succomber, excusez ma précipitation,
je griffonne à la hâte, car je ne le puis autrement, mais c'est toujours
sans perdre de vue les sentiments de respect, d'estime et d'attachement
que vous êtes dûs et avec lesquels j'ai l'honneur d'être

Messieurs

Votre très humble et
très obéissant serviteur

le 16 fév 1804

de l'abbé Schier

Monsieur,

Nous avons ici deux chapelles appartenant à la commune, et que nous jugeons nécessaires au culte,

- 1^o La chapelle de S.^t Marc, bien réparée depuis la Révolution et bien ornée, où l'on va en procession le jour de S.^t Marc et le premier jour des Rogations et où l'on dit la Messe différentes fois durant l'année pour la dévotion des particuliers. on y disoit la Messe Matinale les dimanches quand il y avoit plus de prêtres.
- 2^o La chapelle de S.^t Sébastien, réparée tout récemment un peu avant la révolution, et bien ornée depuis, où l'on va aussi en procession le second jour des Rogations et la fête de Dieu avec le S.^t Sacrement. on y dit très souvent la Messe pour la dévotion des particuliers dont plusieurs y viennent de loin.

G. L. V. p.

Il y a encore deux petites chapelles, assez bien entretenues
et laissées à la disposition de la commune. le peuple
desire qu'on les conserve, et j'ai promis de s'en occuper.

1^{re} La chapelle de la Magdeleine, elle dépendoit
d'une chaplainie, qui a été vendue. Mais l'acquéreur
qui est à St. Paul de Léon, s'est contenté d'avoir
la terre et a laissé la chapelle, elle est entretenue par
des ames dévotes.

2^{re} La chapelle de St. Anne. C'étoit dans le principe
une chapelle domestique. Mais le propriétaire qui est
allé à Paris depuis long temps, la laisse à la discrétion
de la commune, et elle est bien soignée par les fermiers
qui sont pleins de piété. Ce sont des chapelles de
dévotion, et l'on veut savoir si on sera autorisé à
y dire la Messe quelquefois.

autre article

Les rentes de Notre Eglise ayant été vendues, Nous
disons que la fabrique n'est guère en état
de contribuer au traitement de M^r le Vicaire.

La commune lui donne tous les ans 200.^{fr} et se
partage avec lui le Casuel. Enfin Nous tâchons
de vivre de Notre Mieux ensemble.

Agreez avec bonté Messieurs l'assurance de Mon respect

Sec. Maria-plouzané : *Sec. Maria*
le 27 Mars 1812

Etat des biens de la fabrique

Soc-Maria-plouzané
Canton Des. Renan
Depart. du Finistère.

rente par donation
18th par an

point
de charge

point de
restitution
encre.

Notre fabrique
etoit assez riche
avant la Revolution,
Mais des etrangers
sont venus acheter
les biens ruraux,
les Maisons &c
et les gardent encore.

Le Curé de
Soc-Maria